

**Motion des A.G. de l'Université Jean-Monnet, Saint-Etienne, 25/11/2008 (site Tréfilerie), 27 /11/2008 (site Métare)  
appelées à l'initiative de : SDPREES-FO-42, FERC-Sup-CGT, SNESUP-FSU, UNEF**

**1) Sur la réforme des concours :**

Nous demandons le retrait du projet de réforme des concours d'enseignement qui dissocie réussite aux concours et obtention de postes de fonctionnaires d'Etat avec les garanties afférentes, qui vide les concours de leur contenu disciplinaire, repousse le moment du passage du concours (d'au moins un an), supprime l'année de stage rémunérée.

Nous nous engageons à ne pas participer à l'élaboration des maquettes. Nous demandons au C.A. et au président de l'université de ne pas transmettre celles-ci.

Nous demandons enfin l'ouverture de véritables discussions pour l'amélioration de la formation des enseignants.

*Votée à l'unanimité des deux A.G.*

**2) Sur le projet de décret relatif au statut des enseignants-chercheurs, modifiant le décret de 1984 :**

Nous réclamons l'abandon du projet de modification du décret statutaire de 1984, qui applique et aggrave encore les dispositions de la loi LRU. Nous nous opposons notamment:

- aux pleins pouvoirs des présidents d'université ou directeurs d'établissement dans une gestion individuelle des carrières ;
- à une modulation des services qui se traduira par un alourdissement des services d'enseignement pour la plupart des enseignants chercheurs ;
- à la dépossession du CNU de tout rôle de gestion nationale des carrières des enseignants chercheurs (promotions, congés sabbatiques).

Nous demandons l'ouverture de négociations avec les organisations syndicales pour améliorer les conditions dans lesquelles les enseignants-chercheurs exercent leurs différentes missions, ce qui suppose d'alléger globalement, par des créations d'emplois, leurs services en prenant pleinement en compte leurs autres activités (recherche, administration, etc.).

Nous demandons en particulier le demi-service pour les nouveaux recrutés ainsi que l'amélioration des conditions de travail, des grilles de rémunération et des salaires de tous les personnels.

Nous exigeons la réorientation des moyens budgétaires à cet effet dès le budget 2009.

*Votée à l'unanimité des deux A.G.*

**3) Suppression de 900 postes dans l'enseignement supérieur**

Nous demandons le maintien des 900 postes.

Nous demandons la mise en place d'un plan de recrutement de titulaires qui permette d'ouvrir une perspective aux personnels précaires travaillant actuellement à l'université.

Nous demandons enfin l'alignement du taux d'encadrement et du ratio budgétaire des universités sur celui aujourd'hui appliqué pour les classes préparatoires et les grandes écoles.

*Votée à l'unanimité des deux A.G.*